LA REPRÉSENTATION DU POUVOIR FRANÇAIS EN BELGIQUE (1792-1799) : ENTRE RÉVOLUTION ET TRADITION[1]

Brecht DESEURE

La façon dont se représentait le pouvoir français dans les pays occupés par la République en dit long sur la relation entre occupants et occupés dans ces contrées. Le cas de la Belgique étudié ici démontre que ces pratiques représentatives sont bien différentes de l'image créée par l'historiographie. Loin de se limiter à des abstractions philosophiques, les administrateurs français tenaient compte des sensibilités des habitants des départements réunis, spécialement de leur histoire. Leur discours témoigne d'une volonté d'adapter le message révolutionnaire au public belge en vue de légitimer le pouvoir français. L'orthodoxie idéologique lui est souvent subordonnée. De plus, cette politique d'adaptation était sanctionnée par la volonté ministérielle. Tout cela permet de remettre en question la politique d'amalgame et d'homogénéisation supposée depuis longtemps. Ces constatations réclament un nouveau regard sur les stratégies de représentation et de légitimation du pouvoir dans les départements réunis ainsi que dans l'intérieur de la République.

Mots-clés : représentation du pouvoir, culture politique, fêtes républicaines, Départements réunis, Belgique, Convention, Directoire

Après avoir été occupés deux fois par les troupes françaises (1792-1793 et 1794-1795), les anciens Pays-Bas autrichiens firent partie intégrante de la République Française, puis de l'Empire, du premier octobre 1795 jusqu'au début de l'année 1814. L'historiographie belge traditionnelle présente cet épisode comme un attentat violent et illégitime contre la

(1) L'auteur tient à remercier Annie Jourdan pour son soutien à la réalisation de ce texte.

souveraineté nationale[2]. Créée peu de temps après l'indépendance de la Belgique en 1830, elle devait avant tout fonder la légitimité de l'État nouveau et le défendre contre les ambitions territoriales de ses voisins[3]. Pour justifier la souveraineté nationale, les historiens belges du XIXe siècle élaborèrent ce que Jean Stengers a baptisé « le mythe des dominations étrangères » : ils représentaient l'histoire belge comme une succession séculaire d'occupations étrangères (espagnole, autrichienne, française, hollandaise)[4]. Supprimé mais jamais étouffé, le sentiment national se serait finalement manifesté dans la révolution de 1830, libérant du joug étranger la nation belge[5].

Des menaces politiques et militaires contemporaines contribuèrent à fortifier l'image de la période française comme celle d'une occupation brutale et antinationale. Ainsi Paul Verhaegen publia-t-il son *La Belgique sous la domination française*, point culminant de la vision patriotique et antifrançaise, quelques années après la Première Guerre mondiale[6]. Il va sans dire qu'il en résulta une appréciation peu nuancée de la période. La relation entre Belges et Français y était souvent conçue comme une opposition de caractères et d'intérêts[7]. Dans de telles circonstances une recherche prenant au sérieux les représentations du pouvoir français, qualifiées de cyniques tentatives de camouflage, visant à tromper les Belges sur le caractère profondément impérialiste et exploiteur de l'annexion, pourrait paraître superflue, voire déplacée.

Des interprétations similaires ont vu le jour dans l'historiographie des autres territoires conquis et annexés à la France ou transformés en

(2) Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique en Belgique,* Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 1996 ; Marie-Rose THIELEMANS, « Les historiens belges et la période française », dans Hervé HASQUIN (éd.), *La Belgique française, 1792-1815,* Bruxelles, Crédit Communal, p. 437-458.

(3) Parmi ces travaux : Adolphe BORGNET, *Histoire des belges à la fin du XVIIIe siècle,* 2 vol., Bruxelles, Vandale, 1844 ; Jules DELHAIZE, *La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle*, 6 vol., Bruxelles, Lebègue, 1908-1912; Louis DELPLACE, *La Belgique sous la domination française*, 2 vol., Louvain, Istas, 1896 ; Louis LANZAC DE LABORIE, *La domination française en Belgique : Directoire-Consulat-Empire, 1795-1814*, 2 vol., Paris, Plon, 1895.

(4) Jean STENGERS, « Le mythe des dominations étrangères dans l'historiographie belge », *Revue belge de philologie et d'histoire,* 1981, vol. 59, n° 2, p. 382-401.

(5) Evert PEETERS, *Het labyrint van het verleden*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2003 ; Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique en Belgique*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1996.

(6) Paul VERHAEGEN, *La Belgique sous la domination française. 1792-1814,* Bruxelles et Paris, Goemaere-Plon, 1924.

(7) Bien que la vision patriotique ait longtemps dominé l'historiographie, il y avait également des jugements plus positifs sur la période, surtout chez les historiens de convictions libérales et wallingantes. Voir THIELEMANS, « Les historiens » et Jo TOLLEBEEK, « De Franse Revolutie in de negentiende eeuw : over de politiek als spiegelpaleis van de geschiedenis », dans Henk DE SMAELE et Jo TOLLEBEEK (éd.), *Politieke representatie*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2002, p. 171-186.

républiques-sœurs[8]. Après la Deuxième Guerre mondiale, et contrairement à l'Allemagne[9], les petits pays comme les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse ont eu du mal à dépasser les cadres nationaux de l'historiographie traditionnelle. Ce n'est que depuis les trois dernières décennies que des analyses comparatives ou transnationales ont commencé à voir le jour[10]. En Belgique le premier pas a été fait en 1968 par l'historien Robert Devleeshouwer, qui, par l'organisation du colloque *Occupants-occupés (1792-1814),* visait à effacer de l'historiographie les clichés de l'histoire patriotique en effectuant des comparaisons sérieuses entre les expériences belges et françaises pendant la période révolutionnaire[11].

Néanmoins c'est surtout dans le domaine de l'histoire juridique et institutionnelle que l'importance des transferts réciproques franco-belges a été démontrée. Toute une série de travaux intéressants explorent l'espace de négociation ouvert par l'introduction des modèles français dans les départements réunis, leur réception dans ce nouveau contexte et leur adaptation aux conditions locales[12]. Ils attirent également l'attention sur

(8) Pour les Pays-Bas : Piet Blaas, « Nederland en de Franse revolutie. Een curieuze lacune in de historiografie ? », *Bijdragen en mededelingen tot de geschiedenis der Nederlanden*, 1989, vol. 104, n° 4, p. 554 ; Annie Jourdan, *La Révolution batave entre la France et l'Amérique (1795-1806),* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 16 ; Simon Schama, *Patriots and Liberators : Revolution in the Netherlands, 1780-1813*, Londres, Knopf, 1977, p. 17 ; pour la Suisse *:* Marc H. Lerner, « The Helvetic Republic : an ambivalent reception of French revolutionary liberty », *French History,* 2004, vol. 18, n° 1, p. 50-75 ; pour l'Allemagne : Armin Owzar, « Vom Topos der Fremdherrschaft zum Modernisierungsparadigma – Zur Einführung », dans Gerd Dethlefs et *al*. (ed.), *Modell und Wirklichkeit. Politik, Kultur und Gesellschaft im Grossherzogtum Berg und im Köningreich Westphalen*, Paderborn, Schöningh, 2008, p. 1-14.

(9) Daniel Schönpflug, « So far, and yet so near : comparison, transfer and memory in recent German books on the age of the French Revolution and Napoleon », *French History,* 2004, vol. 18, n° 4, p. 450 ; Michel Espagne et Michael Werner, *Transferts : les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand,* Paris, Éditions Recherche sur les civilisations, 1988 ; Hans Jürgen Lüsebrink et Rolf Reichardt (ed.), *Kulturtransfer im Epochenumbruch. Frankreich-Deutschland 1770-1815*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1997 ; Henk te Velde, « Political transfert : an introduction », *European Review of History*, 2005, vol. 12, n° 2, p. 205-211.

(10) Willem Frijhoff et Joost Rosendaal, « La Révolution régénérée : nouvelles approches et nouvelles images de la Révolution néerlandaise », dans Michel Vovelle (éd.), *L'image de la Révolution française*, vol. 1, Paris, Pergamon Press, 1990, p. 543-561 ; Annie Jourdan et Joost Rosendaal, « La Révolution batave à l'entrée du troisième millénaire. Nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets », *AHRF*, 2001, vol. 326, n° 4, p. 1-23.

(11) Robert Devleeshouwer, « Le cas de la Belgique », dans *Occupants-Occupés, 1792-1815 : colloque de Bruxelles, 29 et 30 janvier 1968,* Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1969 ; Serge Deruette, « La Révolution française dans l'historiographie belge récente : enjeux et sphères d'intérêt », dans Hervé Hasquin, *La Belgique française, 1792-1815*, Bruxelles, Crédit Communal, p. 439-468. Plus récent il y a l'article pionnier de Michael Rapport sur l'occupation militaire de 1794-1795 : Michael Rapport, « Belgium under French occupation : between collaboration and resistance, July 1794 to October 1795 », *French History*, 2002, vol. 16, n° 1, p. 53-82.

(12) Voir entre autres : François Antoine*, Les institutions publiques du Consulat et de l'Empire dans les départements réunis (1799-1814),* Bruxelles, Archives générales du Royaume*,* 1998 ; Emmanuel Berger (éd.), L'acculturation des modèles policiers et judiciaires français en Belgique

la continuité qui parfois existait entre les régimes français et autrichiens, mettant ainsi en doute la thèse de la rupture totale, si souvent défendue par les historiens antérieurs.

Le progrès est nettement moins avancé dans le domaine qui nous concerne ici, à savoir la culture politique. Rares sont les études consacrées aux sujets qui, depuis les années 1980, ont tant changé notre compréhension de la dynamique révolutionnaire : le discours, les images, le rituel, l'espace[13]. Le présent article soutient qu'une étude plus approfondie de la culture politique et de la représentation du pouvoir permettra d'avoir une vision plus nuancée et plus correcte des rapports belgo-français, complétant ainsi les résultats atteints dans les domaines juridique et institutionnel.

À la base de cette étude se trouvent des données tirées de deux villes belges : Bruxelles, ancienne capitale des Pays-Bas devenue chef-lieu du département de la Dyle, et Anvers, ville portuaire située sur l'Escaut, chef-lieu du département des Deux-Nèthes. Les fonctionnaires français – tant français d'origine que belges – firent des efforts considérables pour instruire et pour éduquer leurs administrés. Un riche *corpus* de sources tant textuel que visuel en est le résultat. Il permet d'étudier la représentation politique au sens large : fêtes républicaines, imagerie politique, discours prononcés par les administrateurs. Grâce au tournant vers la culture des

et aux Pays-Bas (1795-1815), Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2010 ; Catherine DENYS, *La police de Bruxelles entre réformes et révolutions (1748-1814) : police urbaine et modernité*, Turnhout, Brepols, 2013 ; Hervé LEUWERS (éd.), *Juges, avocats et notaires dans l'espace franco-belge. Expériences spécifiques ou partagées (XVIIIe-XIXe siècles)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2010 ; Antoine RENGLET, *Une police d'occupation ? Les comités de surveillance du Brabant sous la seconde occupation française*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011 ; Xavier ROUSSEAUX et *al*. (éd.), *Révolutions et justice pénale en Europe : modèles français et traditions nationales (1730-1830)*, Paris, L'Harmattan, 1999.

(13) Charles PERGAMENI est un des premiers historiens belges à s'intéresser à ces sujets, dans *Les fêtes révolutionnaires et l'esprit public bruxellois au début du régime français,* Bruxelles, Vromant, 1913 et dans *Le culte national à Bruxelles sous le Directoire*, Bruxelles, 1934. À signaler pour la période contemporaine : Bruno BERNARD, « La fête révolutionnaire : du rassemblement spontané à la manifestation officielle », dans Hervé HASQUIN (éd.), *La Belgique française, 1792-1815,* Bruxelles, 1993, p. 487-492 ; Ellen BURM, « Feest in de stad. Festiviteiten te Brussel onder het Franse regime (1795-1815) », *Ons Heem,* 2008, n° 4, p. 10-23 ; Pierre DELSAERDT, « Pedagogie en conformisme. Het revolutionaire feest te Leuven (1794-1799) », *De Brabantse Folklore*, 1987, n° 255, p. 217-251 ; Gita DENECKERE, « Het revolutionaire alternatief. De symboliek van feesten en vrijheidsbomen », dans Henk DE SMAELE et Jo TOLLEBEEK (ed.), *Politieke representatie,* Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2002, p. 277-291 ; Anke JANSSENS, *Cultuur en politiek in een moeilijke tijd. Het republikeinse feest te Antwerpen*, mémoire de maîtrise, Katholieke Universiteit Leuven, 2002 ; Philippe RAXHON, « Fêtes civiques à Liège de la Révolution au Consulat. Rupture ou continuité ? », dans Jacques BERNET et *al*. (éd.), *Du Directoire au Consulat*, vol. 1*: Le lien politique local dans la Grande Nation*, Villeneuve-d'Ascq, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999, p. 137-149 ; Liesbeth VAN NIEUWENHUYSE, « Officiële feesten in de Franse Tijd. Volkscultuur en cultuurpolitiek in het Leiedepartement (1795-1814) », *Oost-Vlaamse Zanten*, vol. 76, 2001, p. 294-314.

années quatre-vingt, les représentations politiques françaises de la période révolutionnaire sont bien connues. Si leurs traits majeurs se rencontrent dans les départements belges aussi bien que dans l'ancienne France, c'est dans leurs divergences que se manifeste l'originalité des stratégies de représentation politique, déployées dans ceux-là. Nous traiterons ci-dessous les deux thèmes marquants de cette originalité, qui tous deux se rapportent à l'histoire des Belges : la liberté et l'histoire locale.

Liberté ou libertés ? Révolution *versus* tradition

Le thème privilégié des orateurs révolutionnaires fut sans nul doute la liberté. Les départements belges étant récemment conquis contre la volonté d'une grande partie de la population, il importait au nouveau régime de faire connaître et aimer les principes révolutionnaires[14]. L'existence d'une tradition de liberté politique autochtone complexifiait la tâche. En effet, les provinces belges étaient célèbres pour le large degré de liberté politique dont jouissaient leurs habitants[15]. Chaque province disposait de ses propres chartes et privilèges, qui tendaient tous vers une modération du pouvoir monarchique en faveur des États provinciaux[16]. La plus fameuse était la charte constitutionnelle du duché de Brabant, la *Joyeuse Entrée* (1356), au maintien de laquelle chaque prince était tenu de prêter serment avant d'accéder au pouvoir[17]. Elle garantissait aux Brabançons, représentés par les États de Brabant, l'ancien droit féodal de suspendre leur obéissance au prince au cas où celui-ci violerait son serment. L'historiographie du XVIIIe siècle célébrait l'amour de la liberté des Belges, qui avaient à plusieurs reprises pratiqué leur « droit de désobéissance » pour se révolter contre leurs souverains[18]. En 1789, les infractions faites à la *Joyeuse Entrée*

(14) Une tendance démocrate autochtone sympathisant avec la Révolution française existait pourtant, mais elle était fort minoritaire. Suzanne TASSIER, *Les démocrates belges de 1789,* Bruxelles, Lamertin, 1930.

(15) Jan ROEGIERS, « Tussen vrijheid en trouw : het identiteitsbesef in de Oostenrijkse Nederlanden », dans Kas DEPREZ et Louis VOS (ed.), *Nationalisme in België. Identiteiten in beweging 1780-2000*, Anvers, Houtekiet, 1999, p. 150 ; Tom VERSCHAFFEL, *De hoed en de hond. Geschiedschrijving in de Zuidelijke Nederlanden, 1715-1794,* Hilversum, Verloren, 1998, p. 269.

(16) John GILISSEN, *Le régime représentatif avant 1790 en Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1952, p. 13.

(17) Edmond POULLET, *Histoire de la Joyeuse-Entrée de Brabant et de ses origines,* Bruxelles, Hayez, 1863 ; *Idem, Les constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794*, Bruxelles, Hayez, 1875 ; Ria VAN BRAGT, *De Blijde Inkomst van de Hertogen van Brabant Johanna en Wenceslas (3 januari 1356). Een inleidende studie en tekstuitgave,* Louvain, Nauwelaerts, 1956.

(18) Geert VAN DEN BOSSCHE, « Historians as advisors to revolution ? Imagining the Belgian nation », *History of European Ideas*, 1998, vol. 23, n° 3, p. 213-238 ; Guido VAN DIEVOET, *L'empereur Joseph II et la Joyeuse Entrée de Brabant. Les dernières années de la constitution brabançonne*,

par l'empereur autrichien Joseph II déclenchèrent ainsi la Révolution brabançonne.

Le général Dumouriez, à la tête de l'armée d'invasion, se montra fort déçu, quand en 1792, « libérant » les territoires belges du pouvoir autrichien restauré depuis fin 1790, il découvrit l'attachement des classes populaires aux anciens privilèges. Dumouriez donna aux Belges le libre choix d'une nouvelle constitution, à condition que celle-ci respecte le principe de la souveraineté du peuple[19]. Lui et le ministre des affaires étrangères Pierre Lebrun étaient les promoteurs principaux de l'invasion de la Belgique[20]. Ils espéraient que la « libération » du régime autrichien mènerait les Belges à s'unir en une république démocratique, intimement liée à la France.

Dans leurs discours pendant l'occupation des années 1792-1793 les administrateurs français se prononcèrent avec véhémence contre les constitutions existantes. En témoigne la diatribe du commissaire national Pierre Chaussard au club jacobin d'Anvers : « Repoussez loin de vous le fantôme d'une constitution nationicide, élevée sur les débris de votre Liberté [...]. Cette constitution était le calcul de l'aristocratie ; cette constitution était une conjuration de l'intérêt de quelques hommes contre l'intérêt de tous »[21]. Quand la Convention, par le fameux décret du 15 décembre 1792, ordonna le démantèlement de l'Ancien Régime en Belgique, y compris la suppression des anciennes constitutions, l'indignation fut générale. Même une grande partie des démocrates belges tenait à leur conservation, désirant leur réforme plutôt que leur destruction. Dans sa proclamation au peuple belge du 24 décembre 1792 Dumouriez s'écriait : « Avec quelle douleur vous ai-je entendu crier : *vive la liberté, vive les états* ! C'est comme si vous disiez : *vive la liberté, vive l'esclavage !* »[22]. Finalement, son plan de fonder une république démocratique belge échoua à cause du refus des

Louvain, Nauwelaerts, 1958 ; Tom VERSCHAFFEL, « De traditie in de Brabantse Omwenteling. De oude constitutie en het lange leven van artikel 59 », dans Henk DE SMAELE et Jo TOLLEBEEK (ed.), *Politieke representatie*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2002, p. 153-169.

(19) Charles DUMOURIEZ, *Manifeste du Général Dumouriez au peuple de la Belgique*, Valenciennes, 26 octobre 1792 ; *Idem*, *Nous Charles-François Dumouriez,* Mons, 8 novembre 1792.

(20) Patricia CHASTAIN-HOWE, *Foreign policy and the French Revolution. Charles-François Dumouriez, Pierre Lebrun, and the Belgian plan, 1789-1793*, New York, Palgrave Macmillan, 2008, p. 7-40 ; Janet L. POLASKY, *Revolution in Brussels, 1787-1793*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1985, p. 223.

(21) Pierre CHAUSSARD, *Discours prononcé à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, Anvers, 1793.

(22) Charles DUMOURIEZ, *Le Général Dumouriez au peuple belge*, s.l., 1792.

conservateurs brabançons d'élire une constituante qui aurait dû élaborer la nouvelle constitution[23].

Produits de l'Ancien Régime monarchique, tellement exécré des révolutionnaires, les anciennes constitutions étaient jugées intrinsèquement incompatibles avec le régime de la liberté. Pendant la première période d'occupation, les fonctionnaires français, secondés par des démocrates autochtones, encouragèrent les Belges à oublier les anciennes chartes, traitées de « correctif imparfait du régime féodal, dont elles avoient conservé les distinctions avilissantes & les odieuses prérogatives »[24]. Le club jacobin de Bruxelles entreprit publiquement de brûler la charte de la *Joyeuse Entrée*, avant de passer à « l'épuration » de la ville des symboles de l'Ancien Régime[25]. Dès la deuxième occupation, aboutissant à l'annexion formelle de 1795, les administrateurs français ne firent plus aucune mention des anciennes chartes, dont ils jugeaient préférable de faire oublier la mémoire.

Pourtant, si les administrateurs s'attaquaient aux constitutions de l'Ancien Régime, d'abord en soulignant leurs défauts, ensuite en les passant sous silence, ils traitaient tout autrement le discours traditionnel de l'amour belge pour la liberté. Ce discours, remontant au temps de la Révolte des Pays-Bas contre l'Espagne au XVIe siècle, présentait l'amour de la liberté comme le trait de caractère principal des habitants des Pays-Bas. Il devint ainsi un élément constitutif de l'identité belge à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle[26]. À la base de cet esprit libre, qui se serait manifesté dans les révoltes des Belges contre leurs souverains parjures, figuraient évidemment les anciennes constitutions.

En effet les administrateurs français renvoyaient sans cesse à cet esprit libre et séditieux des Belges. Ils caractérisaient systématiquement les Belges d'amants de la liberté, de peuple animé de l'esprit de la liberté, etc. Cependant, ils donnaient une interprétation tout à fait nouvelle à la tradition : à la louange de l'amour de la liberté, profondément enraciné dans le caractère belge, ils jumelaient un rejet des anciennes constitutions. Cet amour de la liberté, ils ne le définissaient plus comme un maintien jaloux

(23) Patricia CHASTAIN-HOWE, *Foreign policy, op. cit.*, p. 126 ; Suzanne TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, Bruxelles, Falk, 1934, p. 166.

(24) Pierre LEBRUN, *Manifeste des Belges et Liégeois Unis*, Paris, 1792, p. 5 ; Janet POLASKY, *Revolution, op. cit.,* p. 205.

(25) Anonyme, *Relation de la cérémonie de la bénédiction du drapeau des Sans-Culottes faite à Bruxelles le 13 Janvier, l'an 2 des peuples libres*, Bruxelles, 1792 ; Adolphe LEVAE, *Les jacobins, les patriotes et les représentants provisoires de Bruxelles, 1792-1793*, Bruxelles, Van Dale, 1846, p. 215.

(26) Jan ROEGIERS, « Tussen vrijheid en trouw... », art. cit., p. 152 ; Jean STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, Bruxelles, Racine, 2000-2002 ; Tom VERSCHAFFEL, *De hoed, op. cit.,* p. 89-98.

des anciens privilèges, mais comme émanant d'un caractère rebelle, qui aurait poussé les Belges de tous les temps à se révolter contre leurs princes. L'histoire de la Belgique était ainsi présentée comme une longue succession de rébellions cherchant à atteindre la liberté. Dans une proclamation de 1795, les représentants du peuple français en mission s'adressèrent ainsi à la population : « Vous avez différentes fois poussé des élans vers la liberté. Vous avez aussi combattu pour cette cause sublime et sacrée »[27]. Ainsi l'idée de l'amour belge pour la liberté était sauvée par une réinterprétation anticonstitutionnelle et antimonarchique.

Le silence fait sur les anciennes constitutions permettait aux administrateurs français d'assimiler l'idéologie révolutionnaire au traditionnel amour de la liberté des Belges et même de l'enraciner dans leur histoire. Souvent, ils exprimaient l'idée que les Belges étaient essentiellement français depuis longtemps avant l'annexion, et qu'ils avaient même précédé les Français sur le chemin de la liberté. Le commissaire national Pierre Chaussard s'exprimait ainsi dans un discours à Anvers : « la Liberté. Vos ancêtres furent les adorateurs de son culte ; c'est à vous de relever ses autels. Les principes de la révolution française furent longtemps les principes de vos pères. Ouvrez l'histoire »[28]. À Bruxelles, le représentant en mission Louis Portiez louait dans un discours « ces braves Belges qui vous [les Français] ont secondé, ces Flamands, amis dans tous les temps de la démocratie et ces Liégeois, français longtemps avant la réunion »[29]. Selon ce récit, la Révolution française et l'annexion à la France permettraient aux Belges d'accomplir pleinement leur histoire.

En même temps, l'appui de l'histoire permettait de légitimer l'intervention française en Belgique. Car en dépit de leur amour pour la liberté et de leur caractère rebelle, les Belges n'étaient jamais parvenus à rompre définitivement le joug du despotisme. Habitant un petit pays sans défenses naturelles, entouré de voisins avides, les Belges se voyaient condamnés à être dominés tour à tour par les grandes puissances européennes. Sous la direction de la France seulement, ils sauraient devenir vraiment libres. Un révolutionnaire anversois l'exprimait ainsi : « Nous avions déjà tenté de briser le joug honteux sous lequel nous étions courbés ; mais il était

(27) Archives de la ville d'Anvers (SAA), AR, PK 2878, n° 924, *Proclamation au nom du peuple français*, 17 nivôse an III.

(28) Pierre CHAUSSARD, *Discours prononcé à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité,* Anvers, 1793.

(29) Louis PORTIEZ, *Discours du citoyen Portiez (de l'Oise), prononcé à Bruxelles, le 30 frimaire de l'an 4,* Bruxelles, 1795.

réservé à la Nation Française d'opérer en notre faveur ce bonheur & cette révolution »[30].

Le recours à l'histoire locale : le cas d'Anvers

Ainsi les fonctionnaires français réussissaient-ils à intégrer des éléments fondateurs de la culture historique régionale d'Ancien Régime dans le discours révolutionnaire. Le même processus allait s'opérer au niveau de l'histoire locale de la ville d'Anvers. Le récit de la décadence de la ville aux XVIIe et XVIIIe siècles dominait la culture historique anversoise[31]. Avantageusement située sur l'Escaut, la ville avait atteint au XVIe siècle la position de capitale commerciale de l'Europe du Nord-Ouest[32]. Les richesses immenses de son commerce en faisaient une métropole bouillonnante, dont la renommée économique n'était égalée que par sa splendeur artistique. La guerre civile des Pays-Bas mit fin à cette prospérité. La nouvelle République des Provinces-Unies, s'étant emparé des bouches de l'Escaut, imposa des barrières fiscales qui écrasaient le commerce anversois au profit de celui d'Amsterdam. Le statu quo étant reconnu par l'Espagne dans le traité de Münster de 1648, le sort d'Anvers était scellé. L'histoire de sa splendeur et sa décadence constituait l'épine dorsale du récit identitaire de la ville. Les guides de voyage du XVIIIe siècle la décrivent invariablement comme un lieu dormant et délabré, ses trop larges rues désertes, les restes de ses gloires passées envahis par l'herbe[33]. Pourtant, l'espoir d'une réouverture du fleuve et le retour du commerce restaient omniprésents.

(30) Anonyme, *Un des discours prononcé à la fête donnée par les Anversois aux Français* (s.d., s.l.).

(31) Brecht Deseure et *al*. (ed.), *Stad en Stroom. Antwerpse identiteit(en) en vijf eeuwen discours rond de sluiting van de Schelde*, numéro spécial du *Tijdschrift voor geschiedenis*, 2010, vol. 123, n° 4.

(32) Ann Kint, « The ideology of commerce : Antwerp in the sixteenth century », dans Peter Stabel et *al*. (ed.), *International trade in the Low Countries (XIVth-XVIth centuries). Merchants, organisation, infrastructure,* Louvain, Garant, 2000, p. 213-222 ; Michael Limberger, « "No town in the world provides more advantages" : Economies of agglomeration and the Golden Age of Antwerp », dans Patrick O'Brien et *al*., *Urban achievement in early modern Europe. Golden Ages in Antwerp, Amsterdam and London,* Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 39-62 ; Alfons K. L. Thijs, « The River Scheldt closed for two centuries », dans Fernand Suykens et *al.*, (ed.), *Antwerp. A port for all seasons,* Anvers, MIM, 1986, p. 244.

(33) Jan A. Goris, *Lof van Antwerpen: hoe reizigers Antwerpen zagen, van de 15e tot de 20ste eeuw*, Bruxelles, Standaard, 1940, p. 148 ; Kees Van Strien, *De ontdekking van de Nederlanden : Britse en Franse reizigers in Holland en Vlaanderen*, 1750-1795, Utrecht, Spectrum, 2001, p. 187-210 ; Gerrit Verhoeven, « Een zoet verval. Nederlandse reizigers en hun visie op de stad aan de stroom (1650-1750) », *Tijdschrift voor geschiedenis*, vol. 123, n° 4, p. 530.

Le 16 novembre 1792, le Conseil exécutif provisoire de la République Française décréta que le blocage de la libre navigation sur les fleuves et rivières était contraire au droit naturel. En conséquence, l'Escaut et la Meuse devaient être libérés de leurs barrières, décision approuvée par la Convention quatre jours plus tard.[34] La déclaration en soi n'a rien de remarquable puisque la « fermeture » de rivières allait clairement contre le discours sur la liberté naturelle adopté par les révolutionnaires. Pourtant le *timing* de la déclaration n'était pas dû au hasard : deux jours plus tard les troupes françaises ont conquis Anvers sur l'Autriche[35]. L'initiateur du plan de réouverture était le ministre des affaires étrangères Lebrun, qui pensait aux effets que cela allait produire sur l'opinion publique belge. Il espérait ainsi « tourner vers de plus grands intérêts, tels que le commerce, les esprits superstitieux des Anversois »[36]. La réouverture de l'Escaut devint par la suite le thème privilégié du discours français officiel dans cette ville.

En premier lieu, les autorités françaises cherchaient à susciter l'enthousiasme des Anversois pour le régime révolutionnaire par la perspective d'une relance commerciale. À cet effet, de grandes cérémonies furent organisées sur le rivage pour célébrer la réouverture du port et pour accueillir les navires. Mais ce n'était pas tout. Dans leurs discours, les administrateurs français allaient jusqu'à s'approprier l'histoire commerciale de la ville. Jouant sur la mémoire nostalgique des habitants de leur gloire passée, ils se référaient constamment au XVIe siècle, glorieux âge d'or d'Anvers. Discours après discours prévoyait un retour à ces jours d'opulence. En 1795, lors de la cérémonie de réception du premier navire neutre à atteindre le port depuis la réouverture, un membre de l'administration départementale prophétisait : « Vous allez voir renaître au milieu de vous, ces siècles d'abondance et ces beaux jours, où votre ville était le magasin de tous les trésors du monde »[37]. Ce qui est remarquable, c'est qu'ici le régime révolutionnaire n'est pas présenté comme une rupture avec le passé mais inversement comme un retour vers lui.

(34) Anonyme, *Extrait du registre des délibérations du conseil exécutif provisoire de la République Française, du 16 Novembre 1792* (s.l., 1792) ; *L'Ancien Moniteur ou la Gazette nationale. Réimpression de l'Ancien Moniteur,* Paris, Henri Plon, 1862, 22 novembre 1792 ; Stanley T. BINDOFF, *The Scheldt Question to 1839*, Londres, Allen & Unwin, 1945, p. 34.

(35) Louis BAUDEZ, « De Franse Scheldepolitiek tijdens de Republiek en het Keizerrijk, 1792-1814 », *Bijdragen tot de geschiedenis*, 1996, vol. 79, p. 35-50.

(36) Pierre Lebrun au Comité des Belges et Liégeois Unis, 18 novembre 1792, cité dans Suzanne TASSIER, *Histoire, op. cit.*, p. 118.

(37) Max SOLVYNS, *Discours prononcé au Temple de la Loi, le 30 Germinal, par le Citoyen Max. Solvyns, Chef du Bureau de Commerce à l'Administration Centrale du Département des deux Nêthes. A l'occasion de l'Ouverture de l'Escaut et de l'Arrivée du premier Batiment neutre au Port d'Anvers, le 29 germinal an IV,* Anvers, 1796.

Cette interprétation de l'histoire locale n'avait pas seulement pour but de faire accepter la domination française par les habitants, elle contribuait également à la dénonciation du despotisme royal. En effet, là où des générations de souverains espagnols et autrichiens n'étaient pas parvenues à rouvrir le fleuve, la République française l'avait fait d'un seul coup. Les fonctionnaires français à Anvers étaient prompts à suggérer un lien entre situation commerciale et régime politique. Ils insinuaient que l'Autriche avait délibérément accepté le *statu quo* par crainte des opinions républicaines qui ne manqueraient pas d'accompagner un régime de libre-échange. Il s'ensuivait qu'Anvers au XVIe siècle n'avait pas seulement connu la liberté commerciale mais qu'elle avait également joui de la liberté politique et même de la démocratie. Pour reprendre les mots du commissaire Chaussard : « Le régime démocratique que nous rapportons aujourd'hui au milieu de vous était le régime d'Anvers ; [...] l'Escaut, orgueilleux de promener une onde libre, roulait dans vos ports l'abondance. Ces temps vont recommencer »[38]. Fait révélateur, l'expression classique « quatorze siècles de despotisme », qui désignait pour les révolutionnaires la décadence de la liberté naturelle de l'homme depuis l'Antiquité tardive, devenait à Anvers « 140 ans de despotisme ». Au lieu d'un nouveau départ, les révolutionnaires apportaient aux Anversois un retour à une époque historique spécifique.

La structure correspondante des deux récits facilitait ce parallélisme entre la libération révolutionnaire de l'humanité et l'histoire locale d'Anvers. Tous les deux offraient la perspective d'un retour à un état initial de liberté naturelle et de prospérité. Tous les deux visaient à terminer une période de déclin causée par la perte de la liberté originelle. En conséquence, la glorification des années 1500 remplaçait dans le contexte anversois les références révolutionnaires coutumières à la société préhistorique ou gauloise et à l'Antiquité classique. Les fonctionnaires révolutionnaires idéalisaient l'âge d'or d'Anvers comme une ère dans laquelle les valeurs républicaines et la liberté politique s'étaient épanouies. Ouvrir l'Escaut serait donc apporter la régénération à la fois commerciale et politique de la ville.

Ce récit contredisait le discours des fonctionnaires français sur le passé belge en général, qu'ils n'hésitaient pas de qualifier de despotique, malgré le fameux amour de la liberté des Belges. Ce traitement ambigu

(38) Pierre CHAUSSARD, *Discours prononcé à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité*, Anvers, 1793.

de l'histoire se retrouve également dans les cérémonies organisées par les autorités françaises. D'une part, les autorités locales s'en tenaient aux instructions officielles pour l'organisation des fêtes. Faisant usage de l'imagerie classique et allégorique, ces cérémonies devaient imprégner la population de respect et d'amour pour les principes révolutionnaires[39]. Les vues révolutionnaires par rapport au temps y étaient éminemment symbolisées par la désacralisation des emblèmes de l'Ancien Régime[40].

D'autre part cependant, les administrateurs incluaient des éléments significatifs de la culture historique locale dans les cérémonies révolutionnaires. Parmi ceux-ci figuraient les quais de déchargement de l'Escaut ainsi que l'ancienne Bourse, qui jadis étaient au cœur du commerce anversois. Impressionnants par leurs dimensions ainsi que par la foule d'activités qu'ils hébergeaient, c'étaient des symboles de la puissance commerciale de la ville. Après la « fermeture » du fleuve néanmoins, ils devinrent des symboles du déclin. Le vide et l'inutilité de leurs vastes proportions soulignaient le renversement du sort de la ville[41]. Après avoir rouvert l'Escaut, les administrateurs français ne tardèrent pas à inverser de nouveau le symbolisme, en lui donnant une place d'honneur dans les festivités organisées à l'occasion de l'événement. Ils suggéraient ainsi que l'âge d'or du XVIe siècle était sur le point de ressusciter.

L'exemple de la statue du géant d'Anvers est également significatif. Sous l'Ancien Régime, cette énorme effigie, représentant un général romain assis, le bâton de commandement à la main, servait de char à la procession annuelle ou « Ommegang », qui rassemblait les corps constitués de la ville[42]. C'était un objet chéri des habitants, riche en souvenirs historiques. Le géant qu'il représentait figurait dans le mythe de la fondation de la ville, qui une fois de plus était centré sur la liberté de l'Escaut[43]. Il avait également de fortes connotations royales, ayant figuré dans l'entrée joyeuse

(39) Mona OZOUF, *La fête révolutionnaire. 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976.

(40) James A. LEITH, « The idea of art as propaganda during the French Revolution », *Report of the annual meeting of the Canadian Historical Association*, 1960, vol. 38, p. 30-43.

(41) Gerrit VERHOEVEN, « Een zoet verval... », art. cit., p. 530.

(42) John CARTWRIGHT, « Forms and their uses : the Antwerp Ommegangen, 1550-1700 », dans Meg TWYCROSS (ed.), *Festive Drama,* Cambridge, Brewer, 1996, p. 121 ; Frans SMEKENS, *Ommegangen en Blijde Inkomsten te Antwerpen,* Anvers, Museum voor Volkskunde, 1957, p. 350-352 ; Margit A. THØFNER, *A common art : urban ceremonial in Antwerp and Brussels during and after the Dutch Revolt,* Zwolle, Waanders, 2007, p. 54.

(43) Holm BEVERS, *Das Rathaus von Antwerpen (1561-1565) : Architektur und Figurenprogramm*, Hildesheim, Olms, 1985, p. 55-57 ; Floris PRIMS, *Het stadhuis van Antwerpen. Geschiedenis en beschrijving*, Anvers, Dienst voor Propaganda en Toerisme, 1941, p. 27-40 ; Inge SCHOUPS, *Brabo en de reus. Het ware verhaal in woord en beeld,* Zwolle, Waanders, 2002, p. 27-45.

de chaque souverain successif dans Anvers depuis celle en 1549 du futur roi d'Espagne Philippe II, accompagné de son père l'empereur Charles Quint. En outre, il rappelait l'attachement des Anversois à leurs anciennes libertés et privilèges[44].

Malgré ces connotations, l'administration municipale jugea approprié d'utiliser le géant pour embellir les cérémonies républicaines. Décorée des couleurs françaises, la célèbre statue symbolisait le pouvoir révolutionnaire lors de la fête annuelle du 1er vendémiaire qui commémorait la fondation de la République. Les administrateurs municipaux se montraient nettement conscients de l'ambiguïté de ce symbole. Ils motivèrent ainsi leur dessein :

> « Cette statue qui a tant de fois servi à embellir les fêtes du fanatisme et de la royauté ne pourra-t-elle pas une seule fois servir à embellir la fête des Républicains ? On pourra objecter que c'est une statue de l'Ancien Régime, que c'est du vieux tems où on amusait le peuple avec des geans, mais citoiens ne peut on pas la décorer avec la cocarde tricolore, un drapeau de la même couleur à la main, en faire pour ainsi dire l'emblème du gardien de la constitution ? »[45].

Les organisateurs comptaient avant tout sur la statue pour attirer une grande foule à la cérémonie. Tout comme dans le reste des départements réunis, les fêtes républicaines étaient fort impopulaires à Anvers. À en croire les administrateurs français, elles étaient entièrement boudées par la majorité des habitants, à l'exception des autorités et de quelques démocrates autochtones. Même la célébration en 1797 de la paix avec l'Autriche, tant désirée par la population, fut accueillie avec une froide indifférence[46].

Les formes familières du géant chéri, orné des couleurs de la liberté, auraient dû rendre la population plus réceptive au message révolutionnaire. De même, d'autres chars bâtis jadis par les anciens corps de métiers à l'occasion de telle ou telle réception royale furent retouchés afin de servir d'enseignes à la liberté de l'Escaut ou aux grands principes révolutionnaires. Des symboles majeurs de l'Ancien Régime furent donc mis au service de la République. À en juger par les nombreuses plaintes sur l'esprit corrompu

(44) Mark A. MEADOW, « Ritual and civic identity in Philip II's 1549 Antwerp *Blijde Incompst* », *Nederlands Kunsthistorisch Jaarboek*, 1998, vol. 49, p. 57 ; Margit THØFNER, *A common art, op. cit.*, p. 61, p. 328.

(45) SAA, MA 1075A, Fête de la fondation de la République, n° 1.

(46) L'administration centrale du département des Deux-Nèthes au Ministre de Police Générale, 13 nivôse an VI. Cité dans Frans MERTENS et Karel TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen sedert de stichting der stad tot onze tyden,* Anvers, De Vries-Brouwers, 1975-77 (éd. or. 1853), vol. 6, p. 615.

des Anversois que contiennent les rapports décadaires des commissaires du Directoire exécutif, cette stratégie n'eut cependant pas le succès escompté.

La quête de la légitimité du pouvoir

Les cas cités plus haut démontrent clairement que les fonctionnaires français en Belgique s'efforçaient de rendre reconnaissable la représentation du pouvoir en y introduisant des éléments renvoyant à l'identité des habitants, spécialement à leur histoire. Il est évident que pour la période révolutionnaire, réputée antihistorique, ceci présente une contradiction. François Furet, Lynn Hunt, Bronislaw Baczko et les autres ténors de l'école révisionniste ont brillamment décrit la lutte contre l'histoire entreprise par les révolutionnaires[47]. Or, ce qui précède infirme quelque peu leur interprétation. Elle ne vaut certainement pas dans tout le territoire de la République. Nos données confirment ce qu'Annie Jourdan a écrit sur la culture politique révolutionnaire, et qu'Andrew Jainchill a confirmé pour la période thermidorienne : l'image d'une révolution profondément hostile au passé ne saurait être maintenue. Dans la pratique, les révolutionnaires se sont souvent montrés sensibles aux ressources rhétoriques que leur offrait l'histoire, et pas seulement au sens négatif. Annie Jourdan a démontré que même un personnage profondément lié au royalisme et au catholicisme de l'Ancien Régime comme Jeanne d'Arc a pu incarner l'héroïsme révolutionnaire[48]. Selon Jainchill, c'est le réalisme des thermidoriens, acquis en réponse aux drames de la Terreur, qui a fait sortir la Révolution du « présent éternel » décrit par Lynn Hunt, ouvrant ainsi la voie au retour des exemples historiques[49]. Le cas de la Belgique démontre toutefois que, bien avant Thermidor, les révolutionnaires avaient recours au passé dans leurs représentations du pouvoir[50].

(47) Bronizlaw BACZKO, « Le calendrier républicain. Décréter l'éternité », dans Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire*, vol. 1 : *La République,* Paris, Gallimard, 1984, p. 57-83 ; François FURET, *Penser la Révolution française,* Paris, Gallimard, 1978 ; Lynn HUNT, *Politics, culture and class in the French Revolution*, Berkeley, University of California Press, 1984.

(48) Annie JOURDAN, « Images de la pucelle à l'époque révolutionnaire (1770-1830). Martyre illuminée, guerrière héroïque ou vierge céleste ? », dans Ton HOENSELAARS et Jelle KOOPMANS (éd.), *Jeanne d'Arc entre les nations*, Amsterdam, Rodopi, 1998, p. 53-76.

(49) Andrew JAINCHILL, *Reimagining politics after the Terror. The republican origins of French liberalism*, New York, Cornell University Press, 2008, p. 34.

(50) Pour une discussion plus approfondie de ce thème, voir Brecht DESEURE, « " Rappelez-leur, pour mieux les persuader ". French political legitimation and historical discourse in Belgium (1792-1799) », dans David ANDRESS (ed.), *Experiencing the French Revolution*, Oxford, Voltaire Foundation, 2013, p. 221-244.

Ces données ébranlent également un autre trait de caractère, conféré à l'État français d'après 1789, depuis longtemps présumé et souvent accentué par les historiens : son centralisme absolu, menant à l'homogénéisation de la représentation du pouvoir. En réalité, cette dernière était bel et bien adaptée aux conditions locales, au moins dans les régions annexées et soi-disant amalgamées à la France. Le mythe de l'imposition implacable d'une identité nationale exclusive aux dépens des identités régionales en France a depuis longtemps été réfuté pour ce qui concerne la Troisième république[51]. Il n'est pas moins logique qu'à sa naissance, l'État français a été encore moins « un et indivisible ». La réflexion sur cette diversité régionale dans la représentation du pouvoir n'a guère été prise en compte par l'historiographie[52].

Que les administrateurs du Directoire aient été extrêmement conscients de la diversité d'opinions et de loyautés de leurs administrés a déjà été décrit par Mona Ozouf[53]. Dans leurs rapports décadaires, les commissaires du Directoire dans les départements de l'ancienne France décrivent les peuples sous leur gestion d'un œil quasi ethnologique : leurs mœurs anciennes et immuables, leur attachement à la tradition et la religion, leur aversion pour toute innovation. Ce même réflexe ethnologique, qualifié par Jacques Revel « d'exotisme de l'intérieur »[54], se rencontre dans les rapports décadaires des commissaires des départements belges, dont les administrés, devenus français par la force des armes, étaient dotés d'une loyauté encore plus douteuse. Le commissaire du département de la Dyle alla même jusqu'à suggérer que le seul moyen pour répandre les principes révolutionnaires dans son département était la colonisation : « Il

(51) Caroline C. Ford, *Creating the nation in provincial France : Religion and political identity in Brittany*, Princeton, Princeton University Press, 1993 ; Jack E. S. Hayward, *Governing France. The One and Indivisible Republic*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1983 ; Douglas Johnson, « The making of the French nation », dans Mikulas Teich et Roy Porter (ed.), *The National question in Europe in historical context*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, 35-62 ; Jacques Revel, « La région », dans Pierre Nora (éd.), *Les lieux de mémoire*, vol. 3 *La nation*, vol. 1, Paris, 1992 ; Peter Wagstaff, « Regionalism in France », dans Peter Wagstaff (ed.), *Regionalism in the European Union*, Exeter, Intellect Books, 1999 ; Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France, 1870-1914*, Stanford, 1976.

(52) L'analyse par Marie-Vic Ozouf-Marignier des aspects décentralisateurs dans la formation des départements présente une exception intéressante : Marie-Vic Ozouf-Marignier, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1992. Voir aussi Michel Biard, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, Éditions du CTHS, 2002.

(53) Mona Ozouf, « La Révolution française et la perception de l'espace national : fédérations, fédéralisme et stéréotypes régionaux », dans Johan C. Boogman et G. N. van der Plaat (ed.), *Federalism. History and current significance of a form of government*, La Haye, Nijhoff, 1980, p. 217-242 ; Jacques Revel, *op. cit*, p. 868.

(54) *Ibidem*, p. 851.

faudra des années pour changer l'esprit des indigènes qui sont tellement attachés à leurs vieilles erreurs qu'ils ont conservé encore les anciennes idoles qui existaient avant l'établissement du christianisme. Le parti que le Gouvernement peut prendre, c'est de fonder comme les Romains des colonies françaises »[55].

Mona Ozouf fait aussi observer que les commissaires plaidaient la modération dans l'introduction des mesures révolutionnaires. Des mesures trop précipitées ne feraient que détériorer l'esprit public déjà défavorable. C'est le même souci pour l'esprit public qui poussa les administrateurs français en Belgique à adapter la représentation du pouvoir aux sensibilités de leurs administrés. Les rapports décadaires témoignent abondamment du manque de soutien envers le régime. Celui-ci se manifestait notamment par l'échec des fêtes républicaines et du nouveau calendrier, la persistance des pratiques religieuses et des traditions d'Ancien Régime, le recouvrement très difficile des impôts, la vacance de nombre de fonctions publiques et la résistance à la conscription. De vraies complaintes furent ainsi envoyées à Paris par les commissaires de la Dyle et des Deux-Nèthes : « l'esprit public est bien opposé à ce qu'il devroit être », « l'esprit public ne fait absolument aucun progrès », « l'esprit public loin de se purifier, se corrompt », « il n'existe aucun esprit public dans ce département »[56].

L'adaptation remarquable du discours révolutionnaire au contexte belge s'explique ainsi par un souci de légitimité. Il a été établi que le succès d'un régime perçu comme régime d'occupation dépend largement de sa capacité à acquérir un degré de légitimité auprès des habitants[57]. Plus la forme de gouvernement est reconnaissable pour les habitants, et plus ils sont disposés à y collaborer. Pour un régime profondément hostile à l'Ancien Régime, les exigences de la légitimité politique étaient donc bien contradictoires : comment recourir aux anciennes formes de gouvernement et les détruire au même temps ? Les cas cités plus haut démontrent que les administrateurs cherchèrent à acquérir cette légitimité en sacrifiant en partie l'orthodoxie républicaine.

(55) ANF, F1cIII Deux Nethes, boîte 3, rapport décadaire du commissaire Bruslé (non daté). Voir aussi Mona OZOUF, « Passé, présent, avenir à travers les textes administratifs de l'époque révolutionnaire », dans Mona OZOUF, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984.

(56) Archives de l'État à Bruxelles (AEB), Département de la Dyle, n° 166, rapport du 9 messidor an VI ; *Ibidem*, rapport de thermidor an VI ; ANF, F1cIII Dyle, boîte 4, rapport du 10 fructidor an VI ; AEB, Département de la Dyle, n° 167, rapport du 10 fructidor an VI.

(57) Martin CONWAY et Peter ROMIJN (ed), *The war for legitimacy in politics and culture, 1936-1946*, Oxford, Berg, 2008.

La puissance des anciens symboles aurait dû rapprocher les habitants du régime. Ainsi l'administration centrale du département de la Dyle incita-t-elle en 1795 les municipalités à susciter l'enthousiasme des Belges pour l'union à la France de la façon suivante :

> « Rappelez-leur, pour mieux les persuader, et leur rendre plus aimable la chaîne qui les unit aujourd'hui à la France, que dans des temps plus reculés, sous la première race et sous une partie de la seconde, les Francs et les Belges n'ont formé qu'un même Peuple, et que, pendant plus de quatre siècles, ils ont vécu soumis à l'empire des mêmes lois »[58].

La municipalité anversoise jugea que le réemploi des chars de l'ancienne cavalcade serait un moyen excellent pour « rapprocher les citoyens dans leurs plaisirs et les rappeler le plus efficacement aux doux charmes de la Fraternité », même si sous l'Ancien Régime au moyen de ces mêmes chars « on aveuglait, à la vérité, la Nation sur ses vrais intérêts »[59]. Le ministre Lebrun n'était pas moins explicite dans sa motivation quand il écrivait que l'ouverture de l'Escaut serait un excellent moyen pour populariser le régime français à cause de l'importance qu'y attachaient les habitants.

Les anciennes libertés et l'ouverture de l'Escaut ne sont d'ailleurs pas les seuls cas qui témoignent de cette volonté. À la même catégorie appartient le ménagement des sentiments religieux des habitants, notamment dans les citations stratégiques de l'Évangile dans les discours, suggérant ainsi que la Révolution apporterait un retour aux origines pures et originelles du christianisme[60]. Ou encore le patronage par la municipalité républicaine d'Anvers de la vieille et vénérable Académie de peinture de cette ville, qui elle aussi serait régénérée par le règne resplendissant de la liberté avant d'aboutir à la renaissance du siècle de Rubens[61]. Des thèmes qui mériteraient d'être examinés de plus près, mais qui, dans le cadre de cet article, ne peuvent être traités plus amplement.

(58) Archives de la Ville de Bruxelles (AVB), AA, Proclamations & ordonnances, « Adresse des administrateurs du Département de la Dyle aux Municipalités du Département » du 26 frimaire an IV.

(59) SAA, MA 1075A, Fête de la fondation de la République, n° 1.

(60) Brecht Deseure, *Onhoudbaar verleden. Geschiedenis als politiek instrument tijdens de Franse periode in België,* Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2014, p. 176.

(61) Brecht Deseure, « Rappelez... », art. cit. ; Jan Lampo, *Een tempel bouwen voor de muzen. Een korte geschiedenis van de Antwerpse Academie (1663-1995)*, Anvers, Periscoop, 1995, p. 11 ; Frans Jos Van den Branden, *Geschiedenis der Academie van Antwerpen*, Anvers, Buschmann, 1867, p. 1285.

Si la volonté des autorités républicaines à adapter leur message au public belge est évidente, l'échec de cette stratégie l'est également. L'utilisation incongrue du géant d'Anvers dans le cérémonial républicain devint même un objet de dérision[62]. Ce n'est qu'après 1799, sous l'influence de la politique conciliatrice de Bonaparte et surtout du Concordat, que l'esprit public allait vraiment s'améliorer[63]. C'est que des concessions symboliques et discursives ne surent combler l'abîme, creusé par les désavantages réels du changement de régime ainsi que par les écarts idéologiques, entre occupants et occupés. Cela n'empêche pourtant pas que ces concessions furent véritables, et qu'elles confirment au plan de la culture politique ce qui a déjà été démontré pour l'acculturation des modèles administratifs et judiciaires pendant la même période.

Éléments d'une politique pragmatique

Reste à examiner ce que le cas des départements réunis nous apprend sur la représentation du pouvoir français dans ces années. C'est demander tout d'abord d'où venait cette volonté d'adaptation. Est-ce le résultat d'initiatives prises par des administrateurs locaux, se voyant confrontés à la difficulté de faire accepter le régime français dans des pays occupés ? La réponse est négative. Si, dans certains cas, l'initiative se situait effectivement au plan local, plus souvent elle découlait du niveau central. L'appropriation de la tradition artistique d'Anvers résultait très clairement de l'initiative du commissaire du Directoire auprès de la municipalité de la ville, français d'origine mais habitant la ville depuis plus de vingt ans[64]. Le réemploi des chars de l'ancienne cavalcade, proposé par un conseiller municipal, tombe dans la même catégorie. Par contre, la réouverture de l'Escaut et l'appropriation de l'histoire locale en cette occasion étaient dues au ministre des Affaires étrangères Lebrun. Ancien membre du *Comité des Belges et Liégeois Unis*, qui réunissait les démocrates révolutionnaires belges et liégeois, exilés à Paris, après l'échec de la Révolution brabançonne, il connaissait bien la situation

(62) Bibliothèque Royale de Belgique, ms. II 1492, Pierre Antoine Joseph GOETSBLOETS, *Tydsgebeurtenissen*, vol. 8, f. 105v. ; SAA, GF 197, *Liedeken*.

(63) Sébastien DUBOIS, *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-Nation (1648-1830),* Bruxelles, Racine, 2005, p. 126 ; Léon LECLÈRE, « L'esprit public en Belgique de 1795 à 1800 », *Revue d'Histoire Moderne,* 1940, vol. 15, n° 41/42, p. 32-43 ; Piet LENDERS, « L'annexion à la France et le passage au Régime Moderne », dans Hervé HASQUIN (éd.), *La Belgique française, 1792-1815,* Bruxelles, Crédit Communal, p. 75-98.

(64) Floris PRIMS, « Citoyen Dargonne, 1749-1839 », dans Floris PRIMS, *Antwerpiensia*, vol. 8, Anvers, De Vlijt, 1935, p. 294-301.

locale[65]. C'est lui, le général Dumouriez, les commissaires nationaux et le capitaine du bataillon des sans-culottes français stationné à Anvers, qui furent les premiers à interpréter révolutionnairement le passé anversois. Et c'est seulement après, que les administrateurs locaux reprirent cette interprétation dans leurs discours. Dans le cas de l'appropriation du thème traditionnel de l'amour de la liberté des Belges, un échange entre le local et le central a eu lieu : conçu d'abord par les démocrates révolutionnaires du *Comité des Belges et Liégeois Unis* à Paris, les administrateurs français allaient le diffuser en Belgique à partir de novembre 1792.

Bref, des échelons politiques très divers contribuèrent à cette adaptation des représentations du pouvoir à l'histoire locale. Y figurent aussi bien des Belges nés belges que des Français sans liens locaux, qui ne remplissaient qu'une courte mission dans ces départements. Ce n'était donc ni un phénomène à caractère purement local, ni une politique systématique coordonnée entièrement par le niveau central. Si cela avait été le cas, les résultats seraient moins fragmentaires qu'ils ne le sont. En effet, comment expliquer la différence manifeste entre Anvers et Bruxelles ? Si dans la première ville, l'histoire locale a été activement utilisée par les administrateurs, dans la deuxième, elle est restée complètement absente du discours officiel. Il est clair que la forme que prenait la représentation du pouvoir dépendait de la conjonction de plusieurs facteurs. Trois au moins doivent être pris en compte : le contexte local, la personnalité des administrateurs et la politique du régime central.

Le contexte local comprend en premier lieu l'esprit public de la population. C'est l'état insatisfaisant de celui-ci qui a poussé les administrateurs à adapter leur discours aux sensibilités des habitants. Loin de constituer un but en soi, cela offrait un moyen de vaincre la résistance locale au régime. Il fallait néanmoins trouver des thèmes appropriés à la situation. Les fonctionnaires ne se servaient que très sélectivement de la culture historique locale. Ils prenaient en considération uniquement des thèmes qui se prêtaient à une réinterprétation idéologique appropriée. Le thème de l'amour de la liberté belge était ainsi aisé à intégrer dans le discours révolutionnaire. La suppression des anciennes constitutions suffisait pour créer un lien entre la liberté révolutionnaire et l'histoire tumultueuse des Pays-Bas. De même, le thème majeur de la culture historique anversoise se prêtait par excellence à une lecture

(65) Patricia Chastain-Howe, *Foreign policy, op. cit.* ; Suzanne Tassier, *Histoire*, *op. cit.*, p. 13-19 ; « Lebrun-Tondu (Pierre-Hélène-Marie) », dans A. Robert et *al*., *Dictionnaire des parlementaires*, vol. 4, Paris, Bourloton, 1891, p. 21.

révolutionnaire : le récit du blocus de l'Escaut et l'espoir d'un retour à la liberté primitive du fleuve correspondaient par leur structure à la vision révolutionnaire de l'histoire humaine. La situation à Bruxelles était très différente. L'absence totale de thèmes portant sur l'histoire locale, dans le discours des administrateurs français de cette ville, démontre combien il était important que l'histoire locale propose un récit compatible avec l'idéologie révolutionnaire. En effet, l'histoire de Bruxelles était centrée sur sa fonction passée de ville de cour. Les ducs et princes qui la peuplaient s'avéraient difficiles à intégrer dans le message révolutionnaire.

D'une égale importance étaient la personnalité, l'activité et le zèle des fonctionnaires concernés. Dans plusieurs cas, l'engagement personnel d'un fonctionnaire ou autre était décisif pour le réemploi d'un certain thème local. Les exemples du patronage de l'Académie de peinture d'Anvers et du recyclage des anciens chars de cavalcade en témoignent. Des exemples *ex nihilo* se présentent également. Ainsi le commissaire du Directoire exécutif dans le département de la Dyle se plaignait du manque de zèle des fonctionnaires locaux à rendre les fêtes républicaines plus intéressantes aux spectateurs : « Qui a vu une de nos fêtes, les voit toutes. C'est toujours la même monotonie, aussi rien de si fastidieux, de si peu attrayant, pour le peuple. [...] Sous le prétexte que l'on n'a pas de fonds on supprime tout ce qui pourroit embellir et animer nos fêtes »[66]. Outre des thèmes d'histoire locale appropriés, il fallait donc aussi des fonctionnaires zélés et entreprenants.

Si des fonctionnaires locaux ont pu se servir systématiquement de l'histoire locale dans leurs représentations du pouvoir, c'est qu'ils disposaient d'une marge d'action reconnue par leurs supérieurs. Comme nous l'avons vu, cette politique d'adaptation était même souvent initiée par le niveau central. La politique du régime central est le troisième élément à considérer, et c'est celui qui doit le plus nous surprendre. Bien que manifestement contradictoire avec l'orthodoxie républicaine, la glorification du XVIe siècle à Anvers était initiée par des commissaires nationaux, des représentants de la nation en mission et même un ministre de l'Intérieur. Comment expliquer ce phénomène ? Même si une indulgence, inspirée par les difficultés éprouvées à faire accepter le régime français en territoire conquis, peut avoir facilité la recherche de moyens extraordinaires, ce n'est pas là l'élément essentiel. L'adaptation des représentations politiques au contexte local a dû faire partie intégrante de la politique ministérielle, et

(66) ANF, F1cIII Dyle, boîte 4, rapport du 10 fructidor an VI.

cela dans toute la République. C'est ce que suggère une circulaire adressée à toutes les municipalités françaises par le ministre Pierre Bénézech en l'an V. Pour l'organisation des fêtes républicaines, les responsables devaient « consulter [...] les localités, les usages et les goûts de leurs administrés, sans sacrifier pourtant à leurs préjugés »[67].

Loin d'exiger un dogmatisme idéologique, le ministre encourageait donc les municipalités à accorder leur représentation du pouvoir avec le contexte local. C'est là un élément tout à fait nouveau, qui n'a guère attiré l'attention dans l'historiographie des fêtes républicaines. Au contraire, c'est sur leur abstraction, leur stérilité et leur uniformité, menant à un manque de participation populaire, qu'à chaque fois l'accent est mis. Le successeur de Bénézech au ministère, François de Neufchateau, a indéniablement poursuivi une uniformisation méticuleuse dans l'organisation des fêtes républicaines[68]. Pourtant, cela n'a aucunement mené à l'exclusion des anciens chars anversois des festivités républicaines, ni à un revirement quant à l'idéalisation du XVIe siècle dans les discours. En effet, ce dernier thème reste constant pendant toute la période étudiée. Les références à l'amour belge pour la liberté, quant à elles, semblent devenir plus rares à partir de la conclusion du processus d'intégration administratif en institutionnel des départements belges, au début de l'année 1797, c'est-à-dire au moment de la normalisation du gouvernement.

Les cas cités plus haut démontrent que la permission conférée par le niveau central aux autorités locales d'introduire des éléments locaux ou historiques dans leurs représentations du pouvoir était nettement plus étendue que ce que l'on assure ordinairement. Cela n'est pas seulement vrai pour les territoires conquis, mais pour toute la République. C'est là un

(67) SAA, MA 1074B, Fêtes publiques, « Instruction sur la célébration des fêtes nationales » du 27 ventôse an V.

(68) Dominique Margairaz, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 347-374 ; Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire, op. cit.,* p. 143 ; Charles Pergameni, *Le culte*, *op. cit.,* p. 36.

élément important à ajouter à notre connaissance des fêtes républicaines et des représentations du pouvoir sous la Convention et le Directoire.

Brecht DESEURE
Université de Passau et Université libre néerlandophone de Bruxelles (VUB)
254 Avenue Paul Deschanel
1030 Bruxelles
Belgique
brecht.deseure@vub.ac.be